

du texte dont nous sommes saisis ce soir. Il a dit, je crois, que la chose relève presque des affaires extérieures, ce en quoi je serais enclin à lui donner raison, car elle a de nombreux aspects internationaux.

• (9.40 p.m.)

Le transport maritime est une question internationale, et cela me ramène à ma question initiale, dans quoi précisément nous lançons-nous? Je ne connais qu'un précédent, celui dont a parlé le ministre, qui a été traité aux États-Unis. Mais je formule de sérieuses réserves quant aux exemptions qui pourraient être accordées par rapport aux dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Elles pourraient entraîner de nombreux autres empiètements et exemptions. Cela pourrait être l'étape suivante pour d'autres modes de transport, bien que le ministre ait parlé des exemptions appliquées aux chemins de fer. Nous pourrions nous trouver mêlés à bien d'autres genres d'initiatives.

Des experts ont préconisé que le Canada devrait permettre à beaucoup de ses sociétés, par exemple les producteurs de grumes, le droit de se coaliser afin d'être plus concurrentiels à l'échelle internationale. Cette suggestion a du mérite, mais, j'ouvre une boîte de pandore. Avec cette seule réserve, j'espère que ce bill sera étudié de très près par le comité des transports et des communications auquel il sera envoyé. Nous pourrions alors déterminer plus soigneusement s'il est nécessaire de modifier certains de ses articles.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais féliciter le ministre de présenter cette mesure fondée sur la recommandation de la division des enquêtes sur les coalitions, car elle ne fait que reconnaître une pratique suivie depuis longtemps déjà et ce qui est inévitable dans ce domaine. C'est légitimer et légaliser une situation de fait. Ce que j'aime dans cette loi c'est qu'au moins elle est franche et honnête, et nous savons ce qu'il en est. Dans ce pays, il n'y a rien de pire que de prétendre qu'il existe une concurrence dans certains secteurs, alors qu'en fait, il n'en est rien. Ce fut le cas pendant longtemps pour ce genre de transports maritimes. Je pense que nous aurions sans doute grand avantage à étendre ce principe à d'autres secteurs de notre économie. Il y a de nombreux domaines dans notre économie où il existe, croit-on, une concurrence effrénée, alors qu'en fait, il ne s'agit pas de concurrence mais d'une orientation des prix.

[M. Bell.]

Dans une situation pareille, les puissants industriels permettent à leurs concurrents moins robustes de clopiner, afin de pouvoir accroître leurs profits. Quand on s'efforce de savoir comment se déroulent leurs opérations, ils vous disent qu'il existe une vive concurrence, alors qu'en fait il n'y en a pas. C'est pourquoi je préfère que l'on joue cartes sur table, car, dans un cas comme celui-ci, lorsque nous nous apercevons qu'il y a un accord, qu'il y a collusion entre les transporteurs, qu'ils abusent de ce privilège et que les taux sont trop élevés, alors quelque'un interviendra et ces gens seront surveillés. Nous connaissons à présent la situation qui règne dans cette industrie.

Quand nous nous sommes trouvés en présence d'un cas de ce genre, nous avons dû intervenir et éliminer une partie de la concurrence qui devenait très néfaste en ce qui concerne les pêcheurs de la côte ouest, car c'était simplement absurde. Il y a assez de travail pour qu'un certain nombre de personnes gagnent leur vie, mais si un trop grand nombre entrent en lice, les frais montent au lieu de baisser, parce que personne ne peut gagner sa vie en raison de la concurrence effrénée et de l'anarchie absurde qui règne dans une telle situation.

Le Canada a hérité des États-Unis un mode de concurrence qui ne lui convient pas véritablement, et de là lui vient l'un des problèmes qu'il doit résoudre. Si vous remontez à l'origine de la loi sur les coalitions, vous constaterez que le Canada l'a adoptée à peu près en même temps que les États-Unis. Aux États-Unis, pays onze fois plus grand que le Canada, on peut s'accommoder d'une concurrence beaucoup plus forte que dans un pays comme le Canada. Nous avons hérité d'une concurrence à l'américaine, alors que nous avons ici bon nombre de succursales qui ne sont que des répliques miniatures de sociétés américaines, et notre industrie et notre économie se retrouvent, à la fin, bien mal structurées. Une étude de notre économie nous fera constater que presque partout où des succursales américaines se sont implantées, l'industrie canadienne a perdu son efficacité et sa compétitivité. A l'encontre de la sagesse traditionnelle qui tient pour très avantageux les investissements américains au Canada, je crois qu'ils ont ruiné notre aptitude à devenir efficaces et compétitifs et, à la longue, abaisseront notre niveau de vie au lieu de l'élever.

C'est vrai peut-être que lors de l'entrée des capitaux au pays, nous avons démarré un peu plus vite et un peu mieux. Mais si vous sur-